05 mai 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 5 mai 2006

Fonds africain de Développement

Participation de la Belgique à l'initiative multilatérale de réduction de la dette du Fonds africain de Développement

Participation de la Belgique à l'initiative multilatérale de réduction de la dette du Fonds africain de Développement

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, et Armand De Decker, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la participation de la Belgique à l'initiative multilatérale de réduction de la dette du Fonds africain de Développement (FAD).L'initiative de réduction de la dette multilatérale (MDRI) poursuit les objectifs suivants :- libérer les ressources affectées au service de la dette et mobiliser les compensations des donateurs pour les affecter aux activités contribuant à atteindre les Objectifs du Millénaire tout en préservant la solidité financière des institutions concernées,- encourager l'utilisation optimale des ressources de ces institutions par les bénéficiaires en leur octroyant de nouveaux financements en fonction de leur performance.La Belgique effectuera une contribution calculée sur la base de sa part dans le Fonds africian, qui s'élève à 2,15%.Le Ministre des Finances, en sa qualité de Gouverneur du FAD pour la Belgique, est autorisé à voter, le moment venu, en faveur du projet de résolution relatif à l'accord de mise en oeuvre de la MDRI qui sera soumis au vote des Gouverneurs à l'issue des négociations.Il est également autorisé à notifier au FAD l'engagement de la Belgique pour la période qui sera définie par les plénipotentiaires. Cet engagement sera irrévocable pour les années 2006 et 2007. Pour faire face à cet engagement irrévocable, un montant de 1 million d'euros a été inscrit au budget de la Coopération au Développement pour 2006. Un montant de 1,3 million d'euros sera inscrit pour 2007.Un avant-projet de loi relatif à la participation de la Belgique à la MDRI du FAD sera présenté au Parlement le plus rapidement possible après la clôture des négociations pour obtenir l'approbation de ce dernier.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
http://www.diplomatie.be

© 2020 - news.belgium.be